



DELIBERATION N° 2025 02-03

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 095-200076222-20250214-20250203-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 13 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 février à 16h00, les membres du comité syndical légalement convoqués le 11 février 2025, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de Mme Catherine Carpentier, Présidente du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

Cette réunion fait suite à une première réunion fixée au 10 février 2025 qui n'a pas pu se tenir faute de quorum.

DELEGUES PRESENTS :

CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : Mme Bessodes d'Avernes, M. Teilland de Condécourt, Mme Carpentier de Grisy-les-Plâtres, Mme Bernard de Guiry-en-Vexin, Mme Risico d'Haravilliers, Mme Lucas de Marines, M. Vinolas de Seraincourt, M. Ginoux de Théméricourt,

CCVVS : Mme Sorel d'Ambleville, M. Dumas de Genainville, M. Millouet de Maudétour-en-Vexin, Mme Cheriot de Wy dit Joli Village.

DELEGUES EXCUSES :

M. Picard et Mme Ripaud, d'Ableiges, Mme Dumont Selhi d'Arthies, M. Caurette de Chaussy, M. Visbecq de Clery en Vexin, Mmes Gallo-Grosos et Bouillant de Commeny, Mmes Ouin et Mathieu de Courcelles-sur-Viosne, Mme M. Veres et Mme Barbieri de Magny en Vexin (ccvvs), Mme Perouelle de Nucourt, Vigny (ccvc),

COMMUNES NON REPRESENTÉES :

Berville (ccvc), Boissy-l'Aillierie (ccvc), Bréançon (ccvc), Brignancourt (ccvc), Chars (ccvc), Corneilles en Vexin (ccvc), Frémainville (ccvc), Frémécourt (ccvc), Le Bellay-en-Vexin (ccvc), Le Heaulme (ccvc), Le Perchay (ccvc), Longuesse (ccvc), Montgeroult (ccvc), Moussy (ccvc), Neuilly-en-Vexin (ccvc), Omerville (ccvvs), Sagy (ccvc), Saint-Gervais (ccvvs), Santeuil (ccvc), Theuville (ccvc), Us (ccvc),

AUTRES PERSONNES PRESENTES : Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin et Pairé secrétaire du SI Conservatoire du Vexin,

Au total, 12 maires ou délégués sont présents, représentant 12 des 43 communes adhérentes. Aucune obligation de quorum n'est exigée pour cette réunion faisant suite à celle du 10 février, annulée faute de majorité de membres présents.

La séance est ouverte à 16h30.

Mme Pairé est nommée secrétaire de séance.

COTISATIONS POUR INTERVENTIONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE 2025/2026 (payables en 2026)

Il est proposé aux délégués présents une hausse des tarifs pour toutes les communes du territoire (adhérentes et non adhérentes) de 4%, soit :

Tarif de base :

1 intervention de $\frac{3}{4}$ H par classe, par quinzaine sur l'année (ou par semaine sur un semestre) :

	Tarifs 2025/2026 proposés	Tarifs 2024/2025
Ateliers musique ou théâtre	780 € communes adhérentes 978 € communes non adhérentes	750 € communes adhérentes 940 € communes non adhérentes
Classes instrumentales	811 € communes adhérentes 1019 € communes non adhérentes	780 € communes adhérentes 980 communes non adhérentes

Pour les éventuelles activités périscolaires, un tarif horaire est calculé à partir de ces tarifs.

VOTES : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 12

Ces tarifs sont adoptés à la majorité.

*Certifié exécutoire après dépôt en
Préfecture et publication le :*

La Présidente :

Pour extrait certifié conforme,
Le 14 février 2025

La Présidente,
Catherine Carpentier